

PROCEDURE POUR LES TRANSFERTS DE NOM DE LICENCE

Définition : Un transfert de nom est un acte administratif, il définit le transfert (cession) d'une autorisation de stationnement entre le démissionnaire (le titulaire actuel) et le cessionnaire (le futur titulaire). Cette décision est entérinée après l'avis de la commission communale des taxis (1 fois par trimestre) par un arrêté du Maire notifié au nouveau titulaire.

● **CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR TRANSFERER SON AUTORISATION**

- Avoir réalisé au minimum une activité effective et continue de 5 ans et produire à l'administration municipale les justificatifs prévus dans le Code des Transports

● **PROCEDURE ADMINISTRATIVE POUR UN T.D.N.**

Les 2 parties doivent être présentes au dépôt et à la signature définitive

- 1) Prendre rendez-vous auprès de la Division du Contrôle des Voitures Publiques pour le dépôt du dossier,
- 2) Vous présenter à la date convenue munis des documents obligatoires à l'élaboration de votre dossier **originaux et photocopies**,
- 3) Présentation de votre dossier pour avis à la commission communale des taxis présidée par le représentant du Maire délégué au Contrôle des Voitures Publiques,
- 4) Information par courrier aux démissionnaire et cessionnaire de la décision de l'Administration Municipale,
- 5) Prendre rendez-vous auprès de la Division du Contrôle des Voitures Publiques pour la validation du transfert, signature du registre public et notification de l'arrêté de transfert au nouveau titulaire,
- 6) Le nouveau titulaire devra s'acquitter d'une taxe communale ou « droit d'entrée » dont le montant actualisé chaque année figure à la rubrique « droits de stationnement ».

DOCUMENTS A FOURNIR en 2016

Merci de vous présenter avec originaux et photocopies

**Une fois tous les documents requis en votre possession, veuillez prendre RDV avec la
Division du Contrôle des Voitures Publiques pour le dépôt du dossier
45, rue Aviateur Lebrix
13009 Marseille
Tél : 04 91 29 33 60**

1° LE DEMISSIONNAIRE

- Remplir la lettre du démissionnaire ci-jointe

Justificatifs à fournir

- 1) Attestation D1P si en activité ou D2P si radié, établi par la Chambre des Métiers datant de moins de 3 mois.
- 2) **Originaux et copies des avis d'imposition sur le revenu** sur la période concernée. La période concernée doit être continue : **5 ans.**
- 3) Copie de la carte professionnelle, attestation de formation continue, ainsi que la visite médicale validée périodiquement lorsque le titulaire exploite seul et personnellement l'autorisation sauf pour retraités ou suspendus dont la carte professionnelle a été renvoyée à la Préfecture) et/ou documents justificatifs si l'autorisation est exploitée avec un salarié (DADS) (Caisse Assurance Maladie - 35, rue Georges 13005 Marseille).

CAS PARTICULIERS

Cession suite au décès du titulaire

- a) Acte de décès,
- b) Certificat de notoriété délivré par le Notaire,
- c) Présentation de la pièce d'identité du déposant,
- d) En cas d'enfants héritiers, lettres de désistement sur papier libre avec légalisation de signatures, ou déposées chez le notaire ou rédigées sur place par les intéressés en faveur du conjoint survivant + photocopies recto verso de leurs cartes d'identité

Cession par une société

a) *Statuts de la société,*

b) **Assemblée Générale Extraordinaire** précisant que les associés **ont décidé d'autoriser la cession de la licence.**

c) **Dernière Assemblée Générale ,**

d) **Kbis avec mention « Activité Taxis » de moins de 3 mois.**

e) **D1P ou D1M de moins de 3 mois**

f) **Extrait du registre des Assemblées Générales et Assemblées Générales Extraordinaires sur les 5 années d'exploitation.** Une Assemblée Générale est obligatoire annuellement au moins pour le bilan comptable.

g) **Impôts**

Distinguer les Sociétés soumises à l'impôt sur les Sociétés et les Sociétés soumises à l'impôt sur les revenus.

- Uniquement pour les Sociétés soumises à l'Impôt sur les Stes (IS)

*Liquidation définitive des Impôts (documents 3666) mentionnant les obligations et les paiements avec montant du bénéfice, acompte, restant à payer appelé **Certificat de régularité fiscale.** Les Sociétés doivent l'éditer chaque année sur Internet, par contre, ce document doit être **signé par le comptable** pour conformité.*

Bilans comptables

Le gérant doit fournir tous les bilans pour les 5 dernières années depuis l'acquisition de la licence au nom de la Société.

h) Si la Société a plusieurs activités, et que seule l'activité taxis est arrêtée du fait de la vente de l'autorisation, l'avis de parution de cette modification dans un journal d'annonces légales.

- Pour les Sociétés soumises à l'impôt sur le revenu (EURL, Société familiale- Cas de l'associé Unique) demander uniquement l'avis d'imposition sur le revenu.

Réclamer les 5 derniers avis d'imposition sur les revenus.

Cession suite à une procédure judiciaire

Dossier devant être déposé par le liquidateur ou mandataire judiciaire sur présentation d'une pièce d'identité,

Jugement provenant du Tribunal de Commerce ou d'Instance ayant prononcé la mise en liquidation judiciaire et désignant officiellement le liquidateur.

LETTRE DU DEMISSIONNAIRE

Marseille, le

Monsieur le Maire

Je soussigné M.....

Ou dûment représenté par M.....

Ou gérant(s) de la

Société.....

Adresse :

Code Postal / Ville :

déclare démissionner et mettre fin à l'exploitation de l'autorisation de stationnement n°..... dans le cadre d'une cession à titre onéreux.

J'ai l'honneur, conformément au Code des Transports, de vous présenter un successeur pour l'exploitation de ladite autorisation dont je suis titulaire, en la personne de :

M.....

Adresse :

.....

Code Postal / Ville :

Ou

Société.....

Gérant(s)

Siège Social

Adresse du siège :

Code Postal / Ville :

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

SIGNATURE :

2° LE CESSIONNAIRE (personne physique)

- Remplir les documents ci-joints pour renseignements d'Etat-Civil,
- Trois photos d'identité de face identiques,
- Une photocopie recto-verso de la carte professionnelle, dans le cas où la personne en est titulaire et la dernière attestation de formation continue,
- Une photocopie du certificat préfectoral d'aptitude physique (carte blanche),
- Si le cessionnaire est déjà artisan, fournir le n° d'inscription à la Chambre des Métiers :
D1P de moins de 3 mois,
- Deux justificatifs de domicile différents et récents, originaux et photocopies,
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation sur papier libre de l'hébergeant + photocopie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant + copie du justificatif de domicile.
- Permis de conduire original + photocopie,

Cas où le Cessionnaire (acheteur) est une personne morale

1. CAS D'UNE CREATION DE SOCIETE

a) Statuts de la société mentionnant l'activité taxi (objet social) :

Le transport de passagers, activité taxi exercée à partir de la commune de rattachement des autorisations de stationnement concernées.

Dans les statuts il peut être précisé que la Société va acquérir la licence taxi N°.... dont la commune de rattachement est Marseille. Dans le cas contraire, cette mention sera inscrite dans la première Assemblée Générale.

Statuts de la Société

b) Comprenant la désignation du ou des représentants légaux de la société,

c) **Annonces légales de la création de la Société,**

d) Kbis de **moins de 3 mois sans activité, puisque création de Société,**

e) **Assemblée Générale précisant l'acquisition de la licence taxi si cela n'est pas mentionné dans les statuts.**

f) Chaque Assemblée Générale et donc chaque page doit être numérotée en suivant, idem pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

g) Deux justificatifs du siège de la Société.

2. CAS D'UNE SOCIÉTÉ DÉJÀ CRÉÉE

a) Statuts de la société. Extension de l'activité (objet social), donc vérifier que dans les statuts soient dissociés et énumérées les différentes activités.

Exemple : Le transport sanitaire, ambulance,

Le transport de passagers, activité taxi exercée à partir de la commune de rattachement des autorisations de stationnement concernées.

Statuts de la Société

b) Comprenant la désignation du ou des représentants légaux de la société,

c) **Annonces légales de la création de la Société et/ou modification de gérant,**

d) **Kbis de moins de 3 mois,**

e) **Dernière Assemblée Générale précisant cette extension d'activité** : Le transport de passagers, activité taxi exercée à partir de la commune de rattachement des autorisations de stationnement concernée ainsi que l'acquisition de la licence taxi N°....

Chaque Assemblée Générale et donc chaque page doit être numérotée en suivant, idem pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

f) Deux justificatifs du siège de la Société.

g) Dossier pour le ou les gérants de la société :

- 2 photos,
- 2 justificatifs de domicile différents + copies,
- Copie recto-verso de la carte professionnelle, pas obligatoire car l'acheteur n'est pas tenu d'exercer lui-même l'activité de taxi, ou bien vient de passer récemment l'examen et la Préfecture ne lui a pas encore délivré, dans ce cas doit attester qu'il a fait la demande de la carte professionnelle auprès de la Préfecture.
- Certificat préfectoral d'aptitude physique (visite médicale).

Documents réclamés après la signature du transfert et AVANT la mise en circulation :

- **Parution dans un journal d'annonces légales** de l'Assemblée modifiant l'objet des statuts avec extension d'activité,
- Embauche d'un ou plusieurs chauffeur(s) salarié(s) détenteur(s) de la carte professionnelle, déclarés sur l'autorisation concernée, si le gérant n'est pas apte à la conduite du taxi.

Documents réclamés après la signature du transfert et APRES mise en circulation :

- **Kbis** portant la mention « **Activités Taxis** ».

Si moins de 10 salariés, D1P de la Chambre des Métiers mentionnant dans l'objet l'activité de taxi en plus de l'objet de société.

Le jour de la signature du transfert :

Pour le démissionnaire

- Dépôt de la fiche de dépose du compteur fournie par l'installateur de taximètres agréé, et du carnet de stationnement si celles-ci n'ont pas été remises au Guichet,

Si le démissionnaire a embauché un chauffeur salarié, la déclaration de fin d'activité est obligatoire avant la signature du transfert.

- Règlement du reste dû en droits d'emplacements à la Ville de Marseille.

Pour le cessionnaire

- Paiement, soit par carte bleue directement au Service, soit par chèque d'un montant de 1 181,80 euros, libellé à l'ordre du Trésor Public.

**LETTRE DU CESSIONNAIRE
PERSONNE PHYSIQUE**

Marseille, le

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

M..... Prénom

Nom d'épouse :

Adresse :

Code Postal / Ville

sollicite de votre haute bienveillance l'autorisation de transférer à mon nom l'autorisation de stationnement n°..... pour lequel le titulaire actuel est démissionnaire

M.....

Ou gérant(s) de la Société :

Adresse :

Code Postal / Ville :

me présente comme successeur.

Je suis titulaire de la carte professionnelle de chauffeur de taxi

N°....., depuis le

Je ne suis pas titulaire de la carte professionnelle de chauffeur de taxi ()

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

SIGNATURE

**LETTRE DU CESSIONNAIRE
PERSONNE MORALE**

Marseille, le

Monsieur le Maire,

Je ou nous, soussigné(s)

Gérant (s)
.....
.....
.....

de la Société dénommée :
Adresse du siège social :
Code Postal / Ville :

sollicite de votre haute bienveillance l'autorisation de transférer à mon nom l'autorisation de stationnement n°..... pour lequel le titulaire actuel est démissionnaire

M.....
Ou gérant(s) de la Société :
Adresse :
Code Postal / Ville :

me présente comme successeur.

Je suis titulaire de la carte professionnelle de chauffeur de taxi

N°....., depuis le

Je ne suis pas titulaire de la carte professionnelle de chauffeur de taxi ()

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

SIGNATURE

ETAT CIVIL DU CESSIONNAIRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nom-Prénom du père :

Nom-prénom de la mère :

Situation de famille : Célibataire – Marié – Autres.....

Enfants :

Nom(s)-Prénom(s)	Date et lieu de naissance
------------------	---------------------------

.....
.....
.....
.....
.....
.....

M.....

certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce document.

Date

Signature

**ACTE DE CESSION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT
SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE**

Ce document est à déposer à votre Centre des Impôts avec l'arrêté de transfert

Je ou nous, soussigné(e-s)

M.....

Ou gérant(s) de la Société :

Adresse :.....

Code Postal / Ville :.....

Déclare la cession de mon autorisation de stationnement sur la Commune de
Marseille N° à :

M.....

Ou gérant(s) de la Société :

Adresse :.....

Code Postal / Ville :.....

Le montant de la cession, déclaré sur le registre public, est de

.....

Fait à Marseille, le

SIGNATURE DU DEMISSIONNAIRE

SIGNATURE DU CESSIONNAIRE

MISE EN CIRCULATION

UNIQUEMENT LE MATIN DE 8h30 à 12h00

Il est à noter que les véhicules mis en circulation à l'usage de taxi sur la commune de Marseille doivent avoir été homologués par l'Administration Municipale avant leur mise en circulation.

Pour la mise en circulation doivent être fournis les documents suivants :

- Attestation d'assurance du véhicule portant la mention « Taxi » original + photocopie
- Carte grise originale+ photocopie
- Le contrôle technique n'est valable que trois mois et ne doit comporter aucune réserve. Il doit être effectué dans un centre agréé par la Préfecture.
- Carte professionnelle et visite médicale à jour originaux + copies
- Déclaration d'embauche dans le cas d'un chauffeur salarié.